



**SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP**

**Section du Pas de Calais**

***Pouvoir s'opposer, Toujours proposer.***



# Comité Technique Paritaire Local

## du 8 octobre 2009

En préambule à ce C T P Local, le Trésorier Payeur Général a présenté aux organisations syndicales le nouveau directeur, M. Joseph Sorba, auquel nous souhaitons cordialement la bienvenue dans le département du Pas de Calais.

### **1° : approbation des procès verbaux des CTPL des 9 et 16 mars 2009**

Les procès verbaux des CTPL des 9 et 16 mars 2009 n'appelant de notre part aucune modification, nous avons donc voté pour leur approbation.

### **2° : rapport d'activité 2008**

La direction nous a communiqué un document étoffé et précis concernant son rapport d'activité de l'année 2008. Nous donnerons ici quelques éléments extraits de ce rapport. Il convient de noter qu'il y a 895 communes dans le département du Pas de Calais, c'est le département qui en compte le plus grand nombre en France. L'effectif dans le Pas de Calais est de 857 agents au 31 décembre 2008, ventilé ainsi : catégorie C : 45 %, catégorie B 37 % et catégorie A 18 %. Le montant global du budget de fonctionnement du Pas de Calais s'élève à 5.460.566 euros. Le taux d'exécution a atteint 99,71 % en 2008. La direction nous informe de son souci constant de la sécurité des personnes et des biens. Il convient cependant de déplorer en 2008 :

- 1 hold-up avec violences à Douvrin
- 1 menace avec violences à Arras
- 1 agression ( régisseur ) à Arras-Municipale
- 1 vol à l'arraché à Lens
- 1 vol avec dégradation à Rouvroy
- 1 menace à caractère terroriste à Béthune
- 1 lettre suspecte à la trésorerie générale
- 1 menace de mort à Boulogne sur Mer

Concernant les collectivités locales, des conventions de partenariat ont été passées avec certaines collectivités. 154 analyses financières ont été réalisées dans le département. 61 conventions de dématérialisation ont été signées en 2008 avec les ordonnateurs.

17 guichets d'accueil finances ont été mis en place dans le département, ce dont la direction semble se flatter. Nous ne partageons nullement cette opinion, compte tenu de l'augmentation non quantifiée de la charge de travail des agents concernés.

Bien que très élogieux et parfaitement bien présenté , ce bilan d'activité 2008 ne fait nulle part mention de suppressions d'emplois, d'augmentation des charges de travail ou des problèmes liés à la fusion, on pourrait presque dire qu'il s'agit là d'un compte rendu d'autosatisfaction destinée à la Direction elle-même. Comme d'habitude tout va très bien.

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**

**<http://062.cftc-tresor.fr>**

**CFTC : le syndicat constructif**

### 3° : Horaires

#### ☛ mise en place des horaires variables à Bapaume

La typologie choisie par les agents de Bapaume est de 7 h 42 quotidien avec une durée hebdomadaire de 38 h 30. Les 7 agents présents le jour du vote ont unanimement exprimé un vote positif.  
Nous avons voté POUR

#### ☛ mise en place des horaires variables à Lillers

La typologie choisie par les agents de Bapaume est de 7 h 42 quotidien avec une durée hebdomadaire de 38 h 30. Les 4 agents présents le jour du vote ont unanimement exprimé un vote positif.  
Nous nous sommes abstenus. En effet, la mise en place des horaires variables à Lillers n'est selon nous qu'une nouvelle conséquence de la fusion. Nous ne désirions cependant pas désavouer le vote positif des agents du poste concerné.

#### ☛ modification des horaires d'ouverture à Saint Omer Municipal

Horaires actuels	Nouveaux horaires
Matin : 9 h 00 / 12 h 00	Matin : 8 h 30 / 12 h 00
Après-midi : 13 h 30 / 16 h 30	Après-midi : 13 h 30 / 16 h 00
Vendredi : matin 9 h 00/12 h 00 après midi 13 h 30/16 h 00	Vendredi : matin 8 h 30 /12 h 00 après-midi 13 h 30 /15 h 30
Soit 29 h 30 hebdomadaire d'ouverture	Soit 29 h 30 hebdomadaire d'ouverture

Les agents de la trésorerie de Saint Omer ( et en particulier ceux chargés de l'accueil du public) ont été consultés, et approuvent globalement cette modification des horaires d'ouverture de leur poste comptable. Dans ces conditions, nous avons voté POUR.

#### ☛ modification des horaires d'ouverture à Lens

Horaires actuels	Nouveaux horaires
Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi
Matin :9 h 00 à 12 h 00	Matin : 8 h 30 à 12 h 00
Après-midi : 13 h 00 à 16 h 00	Après-midi : 13 h 30 à 16 h 00
Soit 30 heures hebdomadaire d'ouverture	Soit 30 heures hebdomadaire d'ouverture

Nous nous sommes abstenus. En effet, la mise en place des horaires variables à Lens n'est selon CFTC DGFIP 62 qu'un nouveau dommage collatéral issu de la fusion. Comme pour Lillers, nous ne désirions cependant pas désavouer le vote positif des agents du poste concerné.

### 4° : effectifs : suppression d'un emploi B au 01/07 et implantation d'un emploi C à France-Domaine au 01/01/2009

La Direction nous informe qu'il s'agit uniquement d'une régularisation d'implantation d'emploi affecté à la Trésorerie Générale.

### 5° : communication sur le plan de la continuité des services en cas de pandémie grippale

La direction nous a remis un rapport précis concernant le plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Ce plan sera évidemment appliqué selon l'évolution de la pandémie. Certains points mériteraient cependant d'être abordés de manière plus précise. La direction élaborera prochainement un document destiné à l'ensemble du réseau et en assurera la diffusion. Ce plan, bien que confus et obscur sur de nombreux points, a au moins le mérite d'exister dans un esprit de prévention et de précaution. Nous souhaitons bien évidemment qu'il ne serve jamais. CFTC DGFIP 62 a interrogé la direction sur certains points qu'elle considère comme capitaux :

- il n'y aura pas de mise en place de télé-travail au sens de la direction.

- Les agents qui fourniront à la direction leur numéro de téléphone ou leur adresse de messagerie personnelle le feront uniquement sur la base du volontariat.
- Dans l'hypothèse où des agents devraient exercer leurs fonctions dans un poste autre que le leur, l'administration prendra en charge l'ensemble des frais de déplacement dans les mêmes conditions que pour un stage.
- Un stock de masques ainsi que de solutions hydralcooliques existe à la Trésorerie Générale. La distribution dans les postes comptables se fera selon l'évolution de la pandémie.

## 6° : bilan de la formation professionnelle

### ☛ année 2008 :

La direction nous a présenté son bilan pour l'année 2008 en matière de formation professionnelle. Les moyens matériels sont les mêmes que dans le passé : 1 salle de formation à la trésorerie générale, 1 salle informatique située dans les locaux de France Domaine, 1 salle de réunion au 3<sup>e</sup> étage de la trésorerie générale, 1 salle à la recette des finances de Boulogne sur Mer, 3 salles dans les locaux de l'ancienne paierie et 1 salle de formation à Béthune. Il convient de noter que les 68 formateurs sont intervenus en 2008 pour assurer 1780 heures de formation rémunérée, soit un budget de 34.414,00 euros. 370 sessions de formation ont été assurées auprès des collègues.

Le nombre d'agents bénéficiaires de formation toutes catégories confondues a diminué de 5,90 %. Il faut cependant noter une forte augmentation des bénéficiaires de préparation aux concours. La préparation au concours de contrôleur principal a augmenté de 153 % par rapport à 2007.

### ☛ année 2009 :

Un changement important est à noter avec la dématérialisation des convocations. Une cinquantaine de formateurs sont intervenus au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 pour assurer 1241 heures de formation. Comme en 2008, on constate une forte augmentation des préparations aux concours. La direction nous informe que l'offre de formation 2009 est commune aux deux filières désormais, le chantier 2009-2010 des services formation sera la proposition d'une offre de formation commune aux deux filières et régionale, afin, selon elle, de conserver les acquis du travail en commun. Pour ce qui concerne CFTC DGFIP 62, nous serons vigilants sur ce point.

Nous avons voté POUR le bilan de la formation professionnelle.

## 7° : Création du pôle de recouvrement spécialisé (P .R.S.).

La direction nous informe de son intention de créer un pôle de recouvrement spécialisé (P.R.S.). Pour l'essentiel, il s'agira d'un poste comptable à compétence départementale chargé du recouvrement offensif des créances actives des professionnels et des particuliers, dont le montant, le risque de non-recouvrement ou la complexité des procédures justifient l'intervention de spécialistes, sachant toutefois que la plus grande partie du recouvrement forcé demeure de la compétence des SIP, des SIE et des trésoreries. L'installation sera faite au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Concernant le fonctionnement de ce nouveau service, la direction nous précise que lorsqu'une créance sera transférée au pôle, sa gestion relèvera de la compétence du pôle jusqu'à son complet paiement ou son apurement. Il assurera toutes les opérations relatives au recouvrement, qu'elles soient de nature amiable ou offensive. Il pourra ainsi accorder des plans de règlement ou des délais de paiement.

Pour ce qui est des futurs agents de ce service, l'effectif théorique sera constitué de celui affecté au Pôle de Recouvrement de la DSF et des agents issus de la Trésorerie Générale. La direction sera confié à un cadre A, Trésorier principal. 4 agents issus de la filière fiscale et 3 agents issus de la filière gestion publique constitueront l'effectif du P R S.

Géographiquement, la direction nous précise que ce service s'installera, dans un premier temps, dans les locaux ou à proximité du PRC au sein du Centre des Finances Publiques d'Arras. Pour CFTC DGFIP 62, cette situation ne peut être que provisoire, compte tenu des restructurations prévues sur Arras.

Nous nous sommes abstenus. En effet, il règne un certain flou « non artistique » dans la présentation de la création de ce pôle de recouvrement spécialisé. A titre d'exemple, l'affectation, sur la base du volontariat ou non des agents est très mal définie. De plus, rien n'est vraiment prévu pour ce qui concerne l'impact de l'O R E des postes comptables qui auront transféré des dossiers au P R S d'Arras. Nous ne pouvons décemment donner un blanc seing à la direction en la matière.

## 8°: questions diverses

CFTC DGFIP 62 est intervenue pour attirer l'attention de la direction sur les problèmes rencontrés par le service Produits Divers. Ce service est situé dans le hall de la Trésorerie Générale ; les agents se plaignent d'un manque de place, de problème de température (froid en hiver, irrespirable en été) et de difficulté dans l'exercice de leur tâches (bruit, absence de confidentialité..)

En outre elle a posé la question du devenir de ce service en cas de Pandémie grippale : en effet, il est prévu que la trésorerie générale resterait ouverte mais sans agent d'accueil. Or le service étant dans le hall, les administrés vont s'adresser directement aux agents du service produits divers.

A la suite de cette intervention, la Direction nous a informé qu'elle se rendra sur les lieux pour constater d'elle-même ce qui a été avancé.

Les services concernés (logistique..) seront mobilisés pour agir rapidement sur le matériel défaillant . Une solution va être recherchée pour trouver un local pouvant servir d'archives. Enfin, les projets de rénovation du hall prévus pour 2010 incluront une étude pour la refonte du service.

### Vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62

**Anne-Laure HOUSTON**

*Titulaire*

S I P de Calais

**Martine HENNEQUIN**

*Experte*

Trésorerie Générale

**Jean-François HENEMAN**

*Expert*

Recette des Finances

**Gabriel GAILLARD**

*Titulaire*

Recette des Finances



**Le syndicat CFTC Finances Publiques**

vous informe

vous accompagne

vous défend



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif